

## L'édito du Maire

Voilà l'été...

Enfin, voici le temps du relâchement, des vacances, des loisirs. Nous pouvons retrouver le plaisir d'un moment au restaurant, d'un verre en terrasse, d'une balade démasquée... Avec encore un peu de prudence, nous allons revivre ces moments de convivialité si importants.

Bonne nouvelle, le projet de micro-crèche a reçu un avis favorable de la CAF et va pouvoir avancer maintenant vers la phase du permis de construire. Le service à la petite enfance est un atout essentiel pour garder une bonne attractivité du village et nous sommes ravis que ce dossier progresse. Cette micro-crèche viendra compléter le travail si précieux de nos assistantes maternelles.

Un sujet important, que vous connaissez maintenant, les éoliennes, nous réunira à la rentrée. En attendant, je vous souhaite un bel été et d'excellentes vacances.

Au plaisir.

Le Maire, Vincent Fiétier

## Les échos du conseil municipal

### Conseil du jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021

*Présent-e-s : Mmes et MM. David BOURDIER - Philippe BRECHENMACHER - Sylvie CATTET - Vincent FIETIER - Annette GIRARDCLOS - Aline GUY-CHAUVILLE - Stéphane HAEHNEL - Patrick JEHL - Nathalie LANTENOIS - Guy RENOUD - Frédéric SALVI - Stéphane SAUCE - Bettina TROUDE - Esther VOUILLOT*

*Secrétaire de séance : M. Stéphane HAEHNEL*

*Absente excusée : Barbara KURTZMANN*

### [Approbation du procès-verbal du 20 mai 2021 :](#)

*Unanimité*

### [Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Trois demandes de permis de construire
- Dix demandes de déclarations préalables

### [Vente du presbytère et de la salle « René Tatu » à l'association diocésaine de Besançon :](#)

La Commune souhaite vendre un ensemble immobilier (presbytère, garage du presbytère et salle « René Tatu ») situé 2 place de l'Eglise à Nancray, sur la parcelle AC 110. Le 30 juillet 2020, France Domaine a évalué cet ensemble immobilier à 240 000 €. L'Association Diocésaine de Besançon a fait une offre à 220 000 €. Ce prix a été débattu et accepté par le Conseil municipal le 11 décembre 2020.

M. Patrick JEHL, trésorier de l'association, ne prend part ni au débat, ni au vote, et quitte la salle.

Le Conseil municipal décide de vendre ce bien immobilier.

*Unanimité*

### [Chauffage du presbytère et de la salle « René Tatu » - Convention avec l'association diocésaine de Besançon :](#)

Le presbytère et la salle « René Tatu » sont chauffés grâce à la chaufferie communale (bois et fuel) et son réseau de chaleur. L'association diocésaine souhaiterait que ce fonctionnement perdure. Il convient donc de signer une convention pour la gestion du réseau de chaleur et pour la vente de calories (chauffage).

M. Patrick JEHL ne prend part ni au débat, ni au vote.

*Unanimité*

### [Vente d'une partie de la parcelle AC 111 à la SCI Louvet Koenig :](#)

La Commune est propriétaire de la parcelle AC 111 située place de l'Eglise. La SCI Louvet Koenig est intéressée par cette parcelle pour y construire une micro-crèche privée. La municipalité soutient ce projet afin d'accroître l'offre d'accueil de la petite enfance dans le village.

La parcelle AC 111 sera divisée en deux parties :

- La superficie de 964 m<sup>2</sup> restera la propriété de la Commune (bibliothèque, salle des associations, appartement),
- La superficie de 347 m<sup>2</sup> sera destinée à la vente pour l'implantation de la micro-crèche.

La commission Finances du 24 septembre 2020 a fixé le prix de ce terrain à 72 €/m<sup>2</sup>.

*Unanimité*

[Budget annexe « forêt » - Décision modificative n° 1 :](#)

*Unanimité*

[Convention de mise à disposition avec l'Amicale des Boulistes de Nancray :](#)

*Report*

[Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes :](#)

Il est désormais obligatoire de mettre en place un dispositif pour que les agents victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, d'agissement sexistes ou de harcèlement sexuel ou moral puissent les signaler dans les meilleures conditions.

Il est important d'avoir les ressources nécessaires (accompagnement psychologique, juridique...).

Le Conseil municipal décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement soit confiée au centre de gestion dans les conditions définies par délibération de son conseil d'administration.

*Unanimité*

[Occupation de l'espace public – Création d'un tarif](#)

La municipalité souhaiterait donner la possibilité d'occuper une partie du domaine public à l'extérieur pour des évènements privés ponctuels.

Le Conseil fixe le tarif à :

- 100 € / jour
- 180 € / deux jours consécutifs

*Unanimité*

### Après une année particulière, voici l'été !

Le **secrétariat** continuera à être ouvert au public mais les horaires seront restreints durant quelques semaines au cœur de l'été. Les dates de fermeture exceptionnelle seront affichées à la porte de la mairie et elles seront publiées sur le site internet [www.nancray.fr](http://www.nancray.fr).

Le **service technique** fonctionnera au ralenti lui aussi. Les départs en vacances seront partiellement remplacés (difficulté de recrutement), mais le travail reste important. Nous vous demandons de faire preuve d'indulgence pour ceux qui continueront à travailler en sous-effectif.



**Haies** : Elles sont très utiles dans l'écosystème, favorisant la biodiversité, protégeant du vent, améliorant la structure du sol et limitant l'érosion. Elles ont un seul inconvénient, c'est quand **elles débordent sur le domaine public** et qu'elles empêchent la circulation sur les trottoirs. Pensez à les tailler ! Vous pouvez le faire selon le calendrier lunaire ou selon votre humeur mais, de préférence, pas entre mi-mars et juillet pour protéger les oiseaux qui y nichent.



### **Concilier économies et biodiversité !**

Comme vous avez pu le constater, ce printemps, la Commune a décidé de laisser évoluer naturellement plusieurs secteurs en herbe, notamment sur la rue du Musée. Cette action permet de faire des économies (moins de tonte) mais également de favoriser la biodiversité. En effet, de nombreuses plantes locales (thym serpolet, marguerite, silène enflé, lotier corniculé, knautie des champs...) ont fleuri et embellissent le village. Sans oublier la présence de nombreux insectes butineurs indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes...



## Forum des associations

Vendredi 3 septembre (16h - 20h) au Vaizot

Venez nombreux pour découvrir la diversité de nos associations !

### L'expression du groupe non majoritaire

En ce jeudi 1<sup>er</sup> juillet, et pas comme d'habitude, des concitoyens étaient présents pour assister au Conseil municipal. Un sursaut démocratique, oui, mais pas seulement. Tout d'abord, et comme d'habitude, nous avons passé les demandes de permis de construire et les déclarations préalables. Si vous avez des informations à nous faire remonter, n'hésitez pas à nous contacter, nous serons toujours là pour vous représenter.

Plusieurs dossiers se finalisent avec la vente du presbytère et de la salle Tatu à l'Association diocésaine de Besançon. Même si nous nous réjouissons de la fin de ce dossier et de la retombée économique de celui-ci, la vente du patrimoine communal n'est pas anodine ; à nous, aujourd'hui, d'utiliser cet apport d'argent pour continuer à faire grandir notre village. Aussi, la vente du terrain pour la création d'une micro-crèche va dans le sens de continuer d'attirer des nouveaux habitants tout en créant de l'emploi sur Nancray. Après quelques dossiers qui se travaillent au fil de l'eau, nous avons clôturé la séance du conseil municipal. Mais alors, me diriez-vous, la présence d'habitants de Nancray était dans le cadre du suivi des dossiers exposés plus haut ? Oui, mais aussi sur un sujet qui commence à faire du bruit ou du « vent », nous voulons parler d'éoliennes. Barbara KURTZMANN, Patrick JEHL et moi ne prendrons aucune décision avant d'avoir écouté, compris les tenants et aboutissants de ce dossier. Par contre, nous sommes dans une logique de construction et, aujourd'hui, nous validons les études, le travail sur ce dossier pour y voir plus clair et, avec vous, décider sur sa faisabilité ou non.

Stéphane SAUCE

## La vie associative et autres activités



Les **inscriptions** à l'**École de Musique du Plateau** sont en cours jusqu'au 31 août. En tant que **commune partenaire**, les habitants de **Nancray** bénéficient d'une **réduction** pouvant aller jusqu'à 130€ pour le cours d'instrument.

**Sur Nancray**, le créneau prévu sera le **jeudi** après-midi/soir. Vous pourrez notamment y pratiquer les cuivres (**trompette, tuba, trombone**) et l'**ouverture d'un cours d'éveil musical Moyenne Section** (de 17h à 17h30) est prévu si au moins 6 enfants s'inscrivent.

Mais vous pouvez également apprendre plein d'autres instruments (chant, guitare, percussions, MAO, Saxophone...) dans les autres communes où nous serons présents.

Tous les renseignements et surtout votre place vous attend ici : [www.emplateau.fr](http://www.emplateau.fr)

Bien cordialement,

--

### Prochains événements :

- Samedi **26 juin** à la messarde à Saône : **Journée Portes Ouvertes** de 14h à 18h, mini concert à 13h30
- Samedi **3 juillet** parking couvert du **Super U à Saône** : en fin d'après-midi
- **Inscription** en ligne dès la mi-juin sur [www.emplateau.fr](http://www.emplateau.fr)

**Jérôme GIRARDET**

--

[www.emplateau.fr](http://www.emplateau.fr)

--

### École de Musique du Plateau

Centre culturel de la Messarde  
Rue de la Messarde  
25660 SAÔNE  
[emplateau@gmail.com](mailto:emplateau@gmail.com)



## VELO LOISIRS NANCRAY :

L'équipe du VLN est heureuse de vous annoncer que la prochaine Sapinette se déroulera le dimanche 3 octobre 2021, sous réserve d'accord de la Préfecture et des contraintes sanitaires.

### **RANDO VTT - NANCRAY**

**DIMANCHE 03 OCTOBRE 2021**

Rando déguisée

1€ par inscription reversé à la recherche contre le cancer

16<sup>ème</sup> édition

# La SAPINETTE

RANDOS VTT 12, 26, 34, 42, 49 & 57km PARCOURS MARCHÉ 14 & 18km

Départ & arrivée au Musée des Maisons Comtoises  
entre 8h et 9h30 > 42 à 57 km / entre 9h et 10h30 > 12 à 34 km

Inscriptions et retrait des plaques : [www.lesport.com](http://www.lesport.com), Samedi 02/10 au stade de Nancray de 10 à 12h et de 16 à 18h ou sur place! Dimanche 03/10 à partir de 7h30

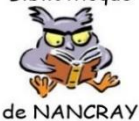
Port de casque obligatoire / Ravito sur chaque parcours / Restauration sur place

Tarifs : VTT : 6€ > 12 km, 8€ > 26 km, 10€ > 34, 12€ > 42, 49 & 57km - Marche : 6€ > 14 & 18km

Renseignements : [veloloisirsnancray@gmail.com](mailto:veloloisirsnancray@gmail.com) - [www.velo-loisirs-nancray.fr](http://www.velo-loisirs-nancray.fr)

ORGANISÉE PAR LE CLUB VÉLO LOISIRS NANCRAY

Bibliothèque



## **BIBLIOTHEQUE DE NANCRAY**

A partir du 07 juillet et jusqu'au 31 août, la bibliothèque sera ouverte les **MERCREDIS de 18h30 à 21h00**.

(Le mercredi 14 juillet sera remplacé par le **mardi 13 juillet**).

Il est possible de s'inscrire pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2021, au tarif de 5€ par famille.

L'équipe de la bibliothèque vous souhaite un bel été et de bonnes lectures.



## JUDO CLUB NANCRAY INFOS :

Les cours se dérouleront jusqu'au 16 juillet inclus.

### Stages d'été

- Le premier stage aura lieu le mercredi 28, le jeudi 29 et le vendredi 30 juillet de 10h à 16h pour tous les enfants licenciés au club depuis septembre 2020.

Au programme : judo, activités sportives et repas tiré du sac le midi.

- Le deuxième stage aura lieu les 25, 26 et 27 août, en fin de journée.

Au programme : découverte et initiation au judo. Ce stage est ouvert à tous !

Plus d'informations sur notre site : <https://judoclubnancray.ffjudo.com/>



Pour plus de renseignements, vous pourrez rencontrer les membres du club au forum des associations, le vendredi 3 septembre 2021.

Vous pouvez également nous contacter au 06 82 66 60 78 (Président) ou à l'adresse suivante : [nancray.judoclub@gmail.com](mailto:nancray.judoclub@gmail.com)

Très bel été à tous !